

L'ASSOCIATION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLEGE ANDRE MALRAUX

Les représentants de parents d'élèves sont constitués en association et sont élus lors des élections scolaires afin de représenter les parents :

- ☐ Aux conseils d'administration du collège (3 dans l'année)
- ☐ Aux commissions permanentes qui préparent les conseils d'administration
- ☐ Aux commissions éducatives et aux conseils de disciplines des élèves
- ☐ Aux conseils de classe prévus à chaque fin de trimestre
- ☐ Aux comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)
- ☐ Aux commissions d'hygiène et de sécurité (CHS)

LES PARENTS – PARTENAIRES ESSENTIELS POUR UN MEILLEUR CLIMAT SOCIAL

L'association adhère à la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE des Hauts -de- Seine), avant tout pour faire respecter les droits de tous les élèves mais aussi pour être un partenaire constructif avec l'équipe éducative, l'administration et la direction du collège.

Afin de garantir le lien entre les familles et l'association des représentants élus, des permanences sont possibles sur rendez-vous (prendre contact par mail)

Vos représentants s'engagent à faire entendre votre voix dans toutes les instances du collège.

Contact :

assoc.parents.college.amalraux@gmail.com